

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

Déclaration publiée par l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (Appel à l'action) au sujet du processus d'examen de Beijing+25 et des engagements connexes.

À l'occasion de l'examen historique la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et en vue des engagements qui seront pris dans le cadre du processus d'examen de Beijing+25, l'Appel à l'action (composé d'États membres, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales [ONG] internationales, nationales et locales) demande instamment à tous les participants au processus d'examen de Beijing+25 et aux activités connexes, y compris au Forum Génération Égalité et aux Coalitions d'actions, d'accorder la priorité aux mesures visant à prévenir et à atténuer efficacement la violence basée sur le genre (VBG), à lutter contre cette violence et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans les contextes humanitaires.

L'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (Appel à l'action) est une initiative d'envergure mondiale à laquelle participent de multiples intervenants; elle a été lancée en 2013 pour transformer profondément la façon dont la violence à l'égard des femmes est traitée lors des urgences humanitaires. Cette initiative vise à générer des changements et à encourager la responsabilisation pour que tous les efforts humanitaires, même ceux qui sont accomplis dès les premiers instants d'une crise, tiennent compte des politiques, des systèmes et des mécanismes de prévention et de lutte contre la violence sexiste, en particulier la violence à l'égard des femmes et des filles.

En dépit de l'attention croissante qui a été accordée à la violence fondée sur le genre ces dernières années, il reste beaucoup de travail à accomplir. Ce type de violence est un problème très répandu et délétère d'abus de pouvoir qui concerne la santé, les droits de la personne et la protection des personnes. Profondément enracinée dans les inégalités entre hommes et femmes et dans des normes qui favorisent à déresponsabilisation et la discrimination, la violence basée sur le genre est une réalité qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, et ce, dans toutes les sociétés. Elle est exacerbée lors des contextes humanitaires, où la vulnérabilité et les risques sont élevés et où nombre de mesures de protection sont interrompues. Toutefois, en dépit du caractère généralisé de cette violence, les mesures de lutte contre celle-ci sont rarement prises dès le début des situations d'urgence et on y accorde rarement la même importance que les mesures de lutte contre d'autres problèmes, ce qui entraîne un manque de ressources nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des populations touchées, en particulier ceux des femmes et des filles.

De plus, même lorsque des engagements fermes sont pris, l'absence de mécanismes de reddition de compte permettant de prendre des dispositions judicieuses dans le cadre des politiques, du financement et des systèmes, notamment les lois et les institutions nationales, demeure un problème majeur.

Nous demandons instamment aux participants aux discussions et aux intervenants qui prendront des engagements de tenir compte des points suivants dans toutes les activités du programme d'action de Beijing+25 :

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

- Les femmes et les filles qui vivent dans des contextes humanitaires ne font pas partie d'un « thème transversal », mais sont plutôt une population importante et grandissante qui a des besoins uniques. Si on ne répond pas à ces besoins, cela nuira aux travaux qui visent à réaliser l'égalité entre hommes et femmes, à permettre le développement, à favoriser la stabilité et à établir la paix à l'échelle mondiale. **Les six Coalitions d'actions doivent veiller à ce que des mesures précises visant à améliorer le sort des femmes et des filles dans les contextes humanitaires soient intégrées dans les engagements.**
- La collectivité mondiale doit soutenir l'élaboration de programmes distinct et de qualité de lutte contre la violence basée sur le genre dans les contextes humanitaires, y compris dans les contextes où vivent les réfugiés et les personnes déplacées, tout en luttant, dès le début des crises, contre les inégalités entre hommes et femmes, qui constituent la cause première de ce type de violence. La lutte contre la violence basée sur le genre dans les conditions humanitaire peut sauver des vies.
- Les programmes de prévention de la violence basée sur le genre et de lutte contre celle-ci doivent se fonder sur des pratiques exemplaires, ce qui nécessite d'affecter des ressources financières permettant d'offrir des formations efficaces sur ce type de violence et d'utiliser des outils techniques permettant de prévenir ce type de violence et de lutter contre celle-ci dans tous les contextes humanitaires.
- À l'échelle mondiale, la violence basée sur le genre prend plusieurs formes. L'effondrement des structures sociales, combiné aux inégalités actuelles entre hommes et femmes (qui sont la principale cause de cette violence), accroît la présence de ce type de violence dans les situations d'urgence. La violence entre conjoints est la forme la plus courante de violence basée sur le genre dans les contextes humanitaires, mais on doit lutter contre toutes les formes de VBG en leur accordant une plus grande attention, en élaborant plus de programmes et en finançant davantage ces derniers.
- Les femmes et les filles sont des agents de changement puissants, et les avantages liés au fait de réaliser des interventions humanitaires à l'échelon local sont bien connus. Les organisations locales sont les mieux placées pour comprendre les interventions propres aux contextes dans lesquelles elles se trouvent, elles savent où se trouvent les corridors humanitaires et comment négocier les accès et elles peuvent rester sur place durant le processus d'intervention et pendant le rétablissement. Les organisations locales et les organisations de femmes jouent un rôle important pour renforcer la prise de conscience sociale et mobiliser les collectivités afin de changer les lois, les attitudes, les normes et les pratiques sociales, et elles possèdent un savoir-faire et de l'expérience dignes de respect. Dans le cadre des efforts de prévention de la VBG et en particulier de la lutte contre celle-ci, on doit accorder la priorité à ces rôles en investissant davantage dans les organisations locales de femmes, notamment par l'intermédiaire de financement direct offert par des donateurs.
- On doit accorder la priorité aux mesures de protection contre l'exploitation et les abus sexuels infligés par les acteurs humanitaires, les forces de sécurité et les autres autorités en position de pouvoir. Ces actes de violence et d'abus de pouvoir, qui contreviennent à la législation relative aux droits de la personne et au droit international humanitaire, sont souvent mortels. Les conséquences physiques et psychologiques dont souffrent les survivantes peuvent les empêcher de demander une assistance essentielle et immédiate et, tout comme leurs collectivités, de guérir à long terme. Les actes d'exploitation et d'abus

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

sexuels perturbent la confiance entre les travailleurs humanitaires, les femmes et les filles et les collectivités, ils renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes et nuisent à la réalisation de tous les objectifs humanitaires et de développement.

- Les engagements pris et les accords conclus dans d'autres instances pour aider les femmes et les filles, qu'ils soient de nature humanitaire ou qu'ils visent le développement en général et la stabilité (comme les Objectifs de développement durable, le Pacte mondial sur les réfugiés, la Résolution 1325, l'Appel à l'action lui-même et d'autres initiatives) doivent être pris en considération avant la prise de nouveaux engagements. On devrait tenir compte de la réalisation des engagements ainsi que des leçons tirées de ces processus (et de l'absence de cette réalisation et de ces leçons) lors de la prise d'engagements dans le cadre du processus de Beijing+25 et du Forum Génération Égalité. Les engagements pris dans le cadre de Beijing+25, pour qu'ils entraînent réellement des transformations, doivent renforcer les engagements précédents. On doit agir en complémentarité et éviter les chevauchements.

Nous demandons instamment que les discussions entourant le processus de Beijing+25 et le Forum Génération Égalité :

- permettent d'appliquer concrètement le discours sur les liens entre les efforts humanitaires, de paix et de développement, et permettent la participation d'experts humanitaires (y compris les femmes et les filles touchées par les crises humanitaires);
- fassent en sorte que les engagements entraînent de véritables transformations en matière d'égalité entre hommes et femmes en faisant fond sur des engagements antérieurs, comme ceux qui ont été pris dans le cadre du Programme d'action de l'Appel à l'action, du Pacte mondial sur les réfugiés, de la « grande entente » et d'autres initiatives, et en demandant aux acteurs qui n'ont pas encore étudié les contextes humanitaires de prendre des engagements qui tiennent compte de la protection des femmes et des filles déplacées en raison de conflits et du renforcement du pouvoir de celles-ci.

Nous invitons particulièrement les intervenants qui prendront des engagements dans le cadre des six Coalitions d'action à tenir compte de notre responsabilité commune qui consiste à lutter contre la violence basée sur le genre et à la prévenir :

- Bien que la Coalition chargée de la violence basée sur le genre (VBG) et la Coalition chargée de la protection aient l'expertise nécessaire pour mener des actions de lutte contre la VBG et de prévention de celle-ci en contextes humanitaires, le devoir de soutenir des programmes distincts de lutte contre la VBG et de veiller à ce que les risques liés à ce type de violence soient atténués dans d'autres secteurs n'est pas l'affaire des seuls experts de la VBG. La réduction des risques est la responsabilité de tous les acteurs humanitaires, et on doit mettre à profit l'expertise d'autres secteurs et coalitions, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène et dans celui de la santé, en particulier la santé sexuelle et reproductive, pour lutter de façon complète contre la VBG et pour la prévenir. De plus, puisque la violence basée sur le genre nuit au renforcement du pouvoir des femmes et des filles sous toutes ses formes, elle doit être prise en considération dans l'ensemble des

CALL TO ACTION on Protection from Gender-Based Violence in Emergencies

secteurs. Répondre aux besoins de toutes les personnes qui risquent de subir la VBG (y compris celles qui ont un risque élevé en raison de facteurs qui se conjuguent, comme l'origine ethnique, les capacités, l'orientation sexuelle ou l'âge) et répondre aux besoins des femmes et des filles qui sont déplacées ou séparées de leurs familles et de leurs collectivités exige que les activités de lutte contre la VBG et de prévention de celle-ci ne soient pas réalisées en vases clos au sein des Coalitions d'action.

Les membres de l'Appel à l'action sont prêts à établir des partenariats avec tous les intervenants qui souhaitent lutter contre la VBG et atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, ils sont prêts à soutenir ces intervenants et ils attendent avec intérêt de participer et de contribuer au processus et aux activités de Beijing+25.

Information contextuelle sur l'Appel à l'action

L'Appel à l'action, qui compte maintenant près de 90 membres, a été fondé sur le principe voulant que les politiques et les programmes relatifs à la lutte contre la VBG en contexte humanitaire et à la prévention de celle-ci sont vitaux, et non pas facultatifs. Fondé sur le pouvoir de l'action et des engagements collectifs, l'Appel à l'action adopte une démarche axée sur les droits de la personne pour établir des services et des programmes spécialisés de prévention de la violence à l'endroit des femmes et de lutte contre celle-ci, pour intégrer des mesures permettant de prévenir, de réduire et d'atténuer les risques liés à ce type de violence dans tous les secteurs dès le début des situations d'urgence et tout au long du cycle de vie des programmes, et pour promouvoir et prioriser l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans toutes les mesures humanitaires. Les membres de l'Appel à l'action font partie des acteurs les plus actifs et les plus spécialisés de la lutte contre la VBG en situations d'urgence.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le [site Web](#) de l'Appel à l'action (en anglais seulement).